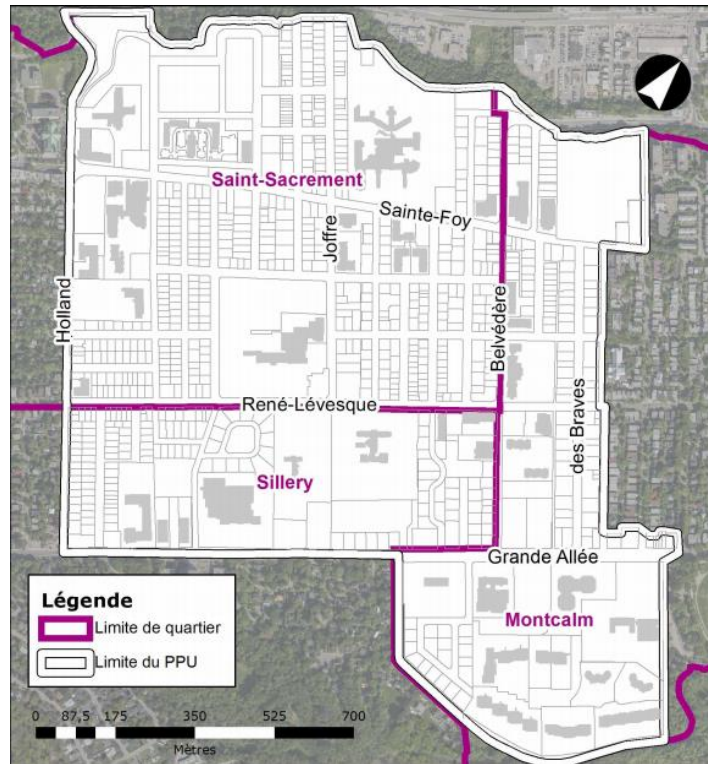




**MÉMOIRE SUR L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PÔLE URBAIN BELVÉDÈRE**



Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère,
2016-2041

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

MÉMOIRE
DÉPOSÉ LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016
ET
ENTÉRINÉ LE 13 SEPTEMBRE 2016



Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Programme particulier d’urbanisme (PPU).....	3
1.2 Travaux préparatoires à l’avant-projet	4
2. Pôle urbain Belvédère	9
2.1 Pôle urbain	9
2.2 Pôle urbain régional	10
2.3 Pôle urbain Belvédère	10
3. La densification	12
4. Groupe de résidents	17
5. Le patrimoine.....	19
5.1 Pavillon Saint-Dominique	19
5.2 Site patrimonial déclaré de Sillery.....	20
6. La circulation	22
6.1 En vélo	22
6.2 À pieds.....	23
6.3 Stationnement	23
7. L’environnement	24
7.1 Canopée et la santé publique.....	24
7.2 Coteau Sainte-Geneviève	24
8. Conclusion	25
Recommandations	25
9. Références	27

Liste des résolutions du Conseil

Résolution 1; 15-CA-60.....	4
Résolution 2; Résolution conjointe 15-CA-66, CA-15-53 et 15-CA-60	5
Résolution 3; 16-CA-33	7
Résolution 4; 15-CA-44	13
Résolution 5; 16-CA-24	15
Résolution 6; Résolution du 13 septembre 2016	17
Résolution 7; 15-CA-03	20
Résolution 8; 15-CA-20	22
Résolution 9; 15-CA-09.....	24

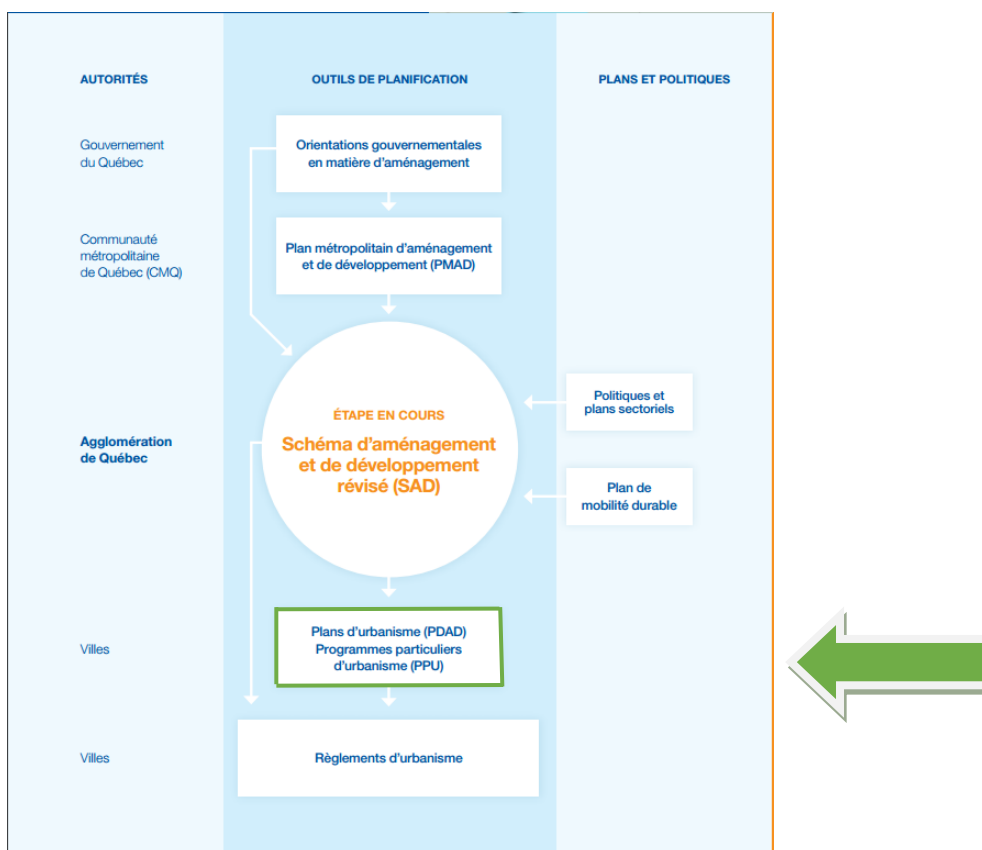
1. Introduction

L'avant-projet du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Belvédère embrasse en partie trois quartiers : Saint-Sacrement, Sillery et Montcalm. Les enjeux sous-jacents transcendent les limites de chacun de ces quartiers et les conséquences du PPU s'étendent bien au-delà du territoire compris dans ce document de planification. Comprendant l'importance que revêt un tel programme pour chacun des quartiers et l'impact qu'il aura sur ces milieux de vie, les trois conseils de quartiers concernés ont rédigé leur mémoire respectif dans un esprit de concertation.

Grâce à des rencontres visant à échanger sur les enjeux pour chacun des quartiers, d'échanges courriel de coordination et de participation aux mémoires rédigés par leurs collègues, les conseils de quartiers ont élargi leur vision, ils ont nourri leur réflexion en intégrant parfois les préoccupations des conseils de quartier limitrophes et chacun des mémoires rédigés prend en compte l'ensemble du territoire du PPU. Les positions et recommandations formulées dans chacun de ces mémoires sont par endroits similaires et par endroit quelque peu divergentes. L'écoute, la considération et le respect mutuel sont les assises de cette démarche. C'est dans cet esprit que les trois conseils de quartiers participent au processus de consultation en amont piloté par la Ville de Québec. Considérant que ces consultations sur l'avant-projet ne sont pas encadrées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les trois conseils de quartiers ont bon espoir que cette démarche municipale s'inscrit dans des valeurs d'écoute, de considération et de respect mutuel.

1.1 Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Un PPU est un outil de planification du territoire mis à la disposition des municipalités par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Il permet d'orienter le développement futur d'un secteur stratégique de la ville en y présentant une vision d'avenir. Il s'inscrit dans une planification à échelle multiple, un ensemble d'outils de planification qui régissent l'aménagement du territoire.



Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

1.2 Travaux préparatoires à l'avant-projet

Une rencontre préalable à la réalisation de l'une étude de requalification du secteur Belvédère/René-Lévesque, projetée par la Ville, a réuni le 23 avril 2012 les représentants des trois conseils de quartier au chalet du parc des Saints-Martyrs. L'objectif était d'émettre des commentaires sur le développement et la requalification du secteur.

Une deuxième rencontre, celle du 25 septembre 2013, au Loisirs Montcalm, a permis à un consultant, monsieur Érick Rivard du Groupe A/Annexe U (anciennement Bélanger, Beauchemin, Morency), de présenter l'étude de requalification et de répondre aux questions.

En 2015 la Ville a lancé un sondage (consultation en ligne) (22 octobre au 12 novembre) afin de recueillir les besoins des résidentes et des résidents et usagères et usagers du secteur visé par le PPU Belvédère. Les résultats présentés aux conseils de quartier le 26 novembre, réunis au centre communautaire Noël-Brulart, portent sur la vocation du secteur et le milieu bâti, d'une part, et la mobilité et l'aménagement du domaine public, d'autre part.

Le Conseil entérine la résolution 15-CA-60 le 8 décembre 2015.

RÉSOLUTION 1; 15-CA-60

Nous prenons note de l'intention de la Ville d'aménager le pôle urbain Belvédère, ce pôle stratégique, de façon à favoriser un développement et une mobilité durables. À la suite de la rencontre du 26 novembre 2015 et aux étapes du projet à venir, les membres du Conseil de quartier de Sillery (CQS) ont adopté la

résolution suivante à l'unanimité :

ÉTANT DONNÉ QUE la Ville de Québec a annoncé son intention d'adopter rapidement un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le pôle urbain Belvédère au printemps 2016 ;

ÉTANT DONNÉ QUE la Ville de Québec est dans l'obligation de tenir une consultation publique sur les divers éléments du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère et sur les conséquences qui découlent de son adoption pour les résidents des quartiers qu'il concerne ;

ÉTANT DONNÉ QUE la loi prévoit l'obligation de rendre l'information à propos du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère disponible de façon appropriée pour les citoyennes/citoyens concernés avant la consultation publique ;

ÉTANT DONNÉ la grande complexité du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère ;

ÉTANT DONNÉ QUE le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère aura des conséquences majeures et pérennes sur les quartiers Saint-Sacrement, Montcalm et Sillery et que rien ne justifie la précipitation dans l'élaboration de celui-ci ;

ÉTANT DONNÉ QUE la précipitation risque de favoriser l'incompréhension des citoyennes et des citoyens concernés et d'amplifier les effets d'obstruction à ce projet qui se veut rassembleur ;

Il est proposé par : M. Gaétan Côté
Appuyé(e) par : M^{me} Christine Herman

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de :

DEMANDER À LA VILLE DE QUÉBEC DE transmettre les informations concernant le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère au moins soixante (60) jours avant la tenue de la consultation publique obligatoire, afin de laisser le temps aux citoyennes/citoyens concernés de prendre connaissance de façon adéquate du programme ;

DEMANDER À LA VILLE DE QUÉBEC DE transmettre les informations concernant le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère par courrier aux citoyennes/citoyens visés par le programme.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cette résolution s'est transformée en résolution conjointe avec celles du Conseil de quartier Saint-Sacrement (14-CA-66) et celle du Conseil de quartier Montcalm (CA-15-53) et a été déposée le 22 décembre 2015 au conseil de Ville.

RÉSOLUTION 2; Résolution conjointe 15-CA-66, CA-15-53 et 15-CA-60

Extrait du procès-verbal des assemblées régulières du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le 3 décembre 2015, de l'assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery, tenue le 8 décembre 2015 et de l'assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier Montcalm, tenue le 15 décembre 2015.

Avant-propos

Nous sommes heureux de constater l'intention de la ville d'aménager le Pôle Urbain Belvédère, ce pôle stratégique, de façon à favoriser un développement et une mobilité durable. Suite à la rencontre du 26 novembre 2015 et aux étapes du projet à venir, les membres des conseils de quartier Saint-Sacrement, Sillery et Montcalm ont adopté la résolution suivante à l'unanimité :

RÉSOLUTION CONJOINTE

► Concernant le Programme particulier d'urbanisme Pôle urbain Belvédère

CQ Saint-Sacrement : 15-CA-66 - CQ Montcalm : CA-15-53 - CQ Sillery : 15-CA-60

IL EST RÉSOLU d'adopter la proposition suivante :

Étant donné que la Ville de Québec a annoncé son intention d'adopter rapidement un programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère au printemps 2016 ;

Étant donné que la Ville de Québec est dans l'obligation de tenir une consultation publique sur les divers éléments du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère et sur les conséquences qui découlent de son adoption pour les résidents des quartiers qu'il concerne ;

Étant donné que la loi prévoit l'obligation de rendre l'information à propos du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère disponible de façon appropriée pour les citoyens concernés avant la consultation publique ;

Étant donné la grande complexité (notamment technique) du programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère ;

Étant donné que le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère aura des conséquences majeures et pérennes sur les quartiers Saint-Sacrement, Montcalm et Sillery et que rien ne justifie la précipitation dans l'élaboration de celui-ci ;

Étant donné que la précipitation risque de favoriser l'incompréhension des citoyens concernés et les effets d'obstructions à ce projet qui se veut rassembleur ;

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de transmettre les informations concernant le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère au moins soixante jours avant la tenue de la consultation publique obligatoire, afin de laisser le temps aux citoyens concernés de prendre connaissance de façon adéquate du programme ;

Il est aussi résolu de demander à la Ville de Québec de transmettre les informations concernant le programme particulier d'urbanisme portant sur le pôle urbain Belvédère par courrier aux citoyens visés par le programme.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PPU pôle urbain Belvédère, 2016-2041

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE QUARTIER SAINT-SACREMENT
M^{me} Danièle Grondines
15-CA-66

Présidente du conseil de quartier Saint-Sacrement :



M^{me} Danièle Grondines

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE QUARTIER MONTCALM
M^{me} Lydia Lavoie
CA-15-53

Président du conseil de quartier Montcalm :



M^{me} Lydia Lavoie

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE QUARTIER SILLERY
M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux
15-CA-60

Présidente du conseil de quartier Sillery :



M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux

Un avis de proposition des conseillers municipaux est déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la Ville tenue le 7 mars 2016 – Proposition d'accorder une période de 60 jours entre la séance d'information sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain de l'avenue Belvédère et la tenue de l'assemblée de consultation publique. Le 21 mars, la proposition a été rejetée à la majorité.

Enfin, avec sa résolution 16-CA-33 du 7 juin 2016, le Conseil réitère sa demande à la Ville de reporter la date de fin de la période de la démarche consultative en amont de la démarche règlement.

RÉSOLUTION 3; 16-CA-33

Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère

► Période de la démarche consultative en amont

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) entend profiter pleinement de la démarche consultative en amont intégrée dans le processus proposé par la Ville.

ATTENDU QUE la prochaine rencontre du CQS se tiendra le mardi 13 septembre 2016, donc après la période de dépôt des mémoires (1^{er} septembre) et les auditions du 8 septembre.

ATTENDU QUE la période estivale n'est pas perçue par les citoyennes et les citoyens comme étant particulièrement propice à l'analyse du projet de PPU et à la tenue de rencontres visant à développer une position concertée.

ATTENDU QUE le processus amorcé, de cette consultation en amont jusqu'à l'adoption du PPU par le Conseil municipal, constitue la dernière occasion pour les citoyennes et les citoyens de se prononcer sur l'organisation territoriale de leur milieu.

Il est proposé par : M. Marc-André Maranda
Et appuyé par : M^{me} Bénédicte Pelletier

IL EST RÉSOLU DE demander à la Ville de Québec de reporter la date de fin de la période de la démarche consultative en amont de la démarche réglementaire. Celle-ci pourrait être déplacée au jeudi 22 septembre afin de permettre la tenue des réunions des conseils de quartiers intéressés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Enfin, une séance d'information publique tenue le 9 juin 2016 à l'école secondaire Quebec High School, présente aux citoyens et aux citoyennes l'avant-projet de programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère sous forme de fiches synthèses.

2. Pôle urbain Belvédère

À l'analyse des fiches synthèses de l'avant-projet, le Conseil s'interroge sur la pertinence des limites du territoire circonscrit par le PPU. Celui-ci est prélevé sur trois quartiers qui portent déjà en eux une longue histoire. Comment les réunir ?

2.1 Pôle urbain

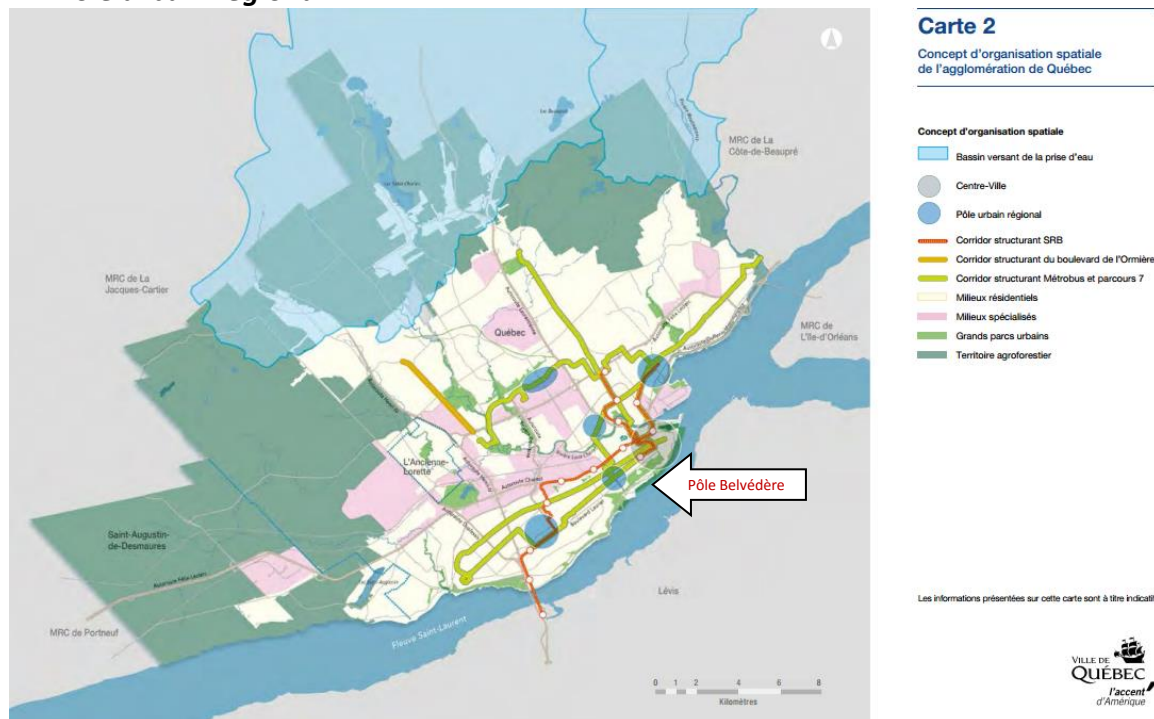
Le PPU porte sur un territoire de 1,68 km², délimité par le coteau Sainte-Geneviève au nord, le Parc des braves, la rue Des Laurentides et le Parc des Champs-de-Bataille à l'est; l'avenue George-VI, la rue De Laune et la Grande Allée au sud; l'avenue Holland et l'avenue Saint-Sacrement à l'ouest. Il comprend deux noyaux mixtes et trois pôles d'emplois.



Source : Figure 4.6

Schéma conceptuel d'aménagement et de développement : Activités et vocation du territoire – Cadre bâti

2.2 Pôle urbain régional



Source : http://www.ville.quebec.qc.ca/planification_orientations/amenagement_urbain/sad/docs/SAD-04-2016-Ch2.pdf

Le SAD prescrit une densité résidentielle minimale adaptée à chaque type de secteur. Le centre-ville et les pôles urbains régionaux doivent conserver les densités les plus importantes. Par leur localisation et par la desserte en transport en commun dont elles bénéficient, les propriétés le long des corridors structurants sont appelées à accueillir un nombre supérieur de logements dans des immeubles d'un gabarit relativement plus important, tout en protégeant l'interface avec les secteurs résidentiels à proximité.

2.3 Pôle urbain Belvédère

Il est situé à mi-chemin entre le Centre-Ville et le Plateau-Centre de Sainte-Foy. Ce secteur est prisé par les 10 000 résidents qui l'habitent et les 12 000 travailleurs qui le fréquentent chaque jour, sans compter les étudiants et les étudiantes qui s'y ajoutent.

Le Conseil constate que le pôle urbain Belvédère est le lieu d'une concurrence urbanistique entre le noyau Saint-Sacrement et le noyau Belvédère.

PPU pôle urbain Belvédère, 2016-2041

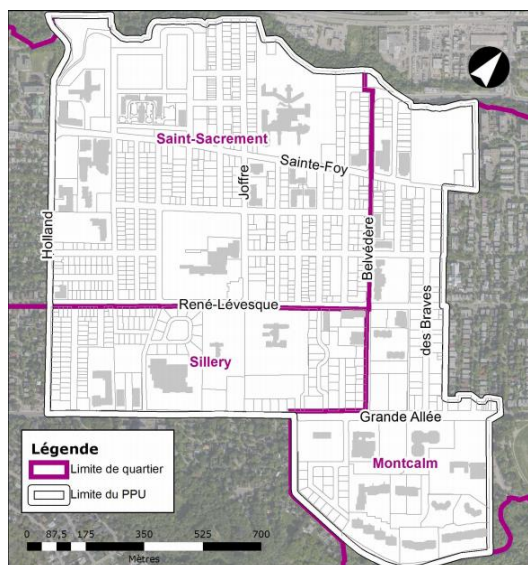


Figure 1.1 – Territoire visé par le PPU pour le pôle urbain Belvédère

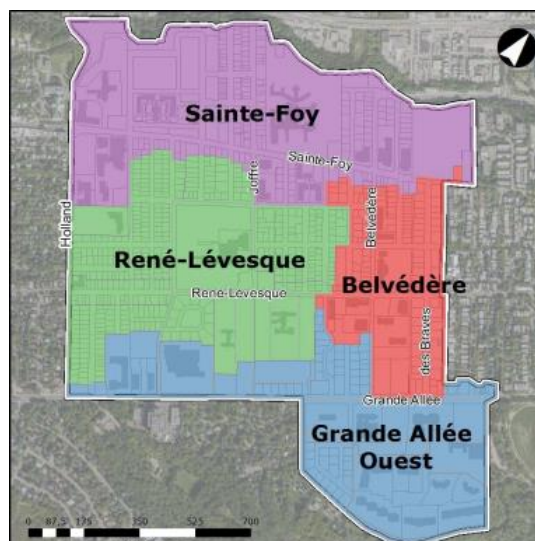


Figure 5.1 – Sous-secteurs.

Le PPU Belvédère vise à assurer la viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique souhaitée par les résidents de ce territoire, au carrefour de trois quartiers. À cette fin, l'avant-projet pour le pôle urbain Belvédère aborde les quatre thématiques :

- Les activités et la vocation du territoire,
- Le cadre bâti,
- La mobilité et les déplacements,
- L'aménagement des rues, des parcs et des espaces publics.

3. La densification

Le Conseil rappelle que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec présente une vision de la croissance démographique de la ville de Québec d'ici 2041 qui semble optimiste. Comme il s'agit de planifier l'avenir, dont celui des citoyens et des citoyennes qui habitent et qui habiteront ce territoire, le Conseil croit que les solutions de densification proposées devraient obéir au principe de précaution.

Ce n'est pas ici une opposition systématique à la densification. Québec va effectivement connaître un accroissement de sa population. La source des projections démographiques utilisée est incontestable. Même dans le pire des scénarios, on ne peut envisager une baisse de population pour l'agglomération de Québec et les données de l'Institut de la statistique du Québec sont éloquentes à cet égard. Elles doivent toutefois être utilisées avec prudence, en particulier lorsqu'il s'agit de tracer le contour de ce que sera la vie en société dans les prochaines années. Le SAD utilise des projections à partir du concept de ménage. On peut effectivement se fier à ces chiffres et leur projection dans le temps, mais il faut avoir à l'esprit le fait que l'on ignore ce que sera réellement la composition future de la population de Québec.

D'abord deux précisions importantes : les projections de l'ISQ sont faites à partir d'un territoire, la région métropolitaine de recensement (RMR) qui comprend également la Rive-Sud, donc la Ville de Lévis¹; la grande majorité de ceux qui travaillent avec les données de l'ISQ utilise généralement le scénario dit de référence, qui est une sorte de moyen terme entre les scénarios optimistes et ceux plus prudents. On comprend l'interdépendance entre les différents milieux situés à proximité les uns des autres, ainsi que les données utilisées pour la planification des systèmes de transport collectif. On peut aussi comprendre l'intérêt économique à présenter un portrait qui semble embellir l'évolution anticipée.

Selon le scénario de référence de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération de Québec va croître d'environ 225 000 personnes, soit une croissance de 16 % d'ici 2036. Toutefois, la répartition de cette croissance, selon les âges, présente une particularité qui mérite nettement plus d'attention que ce qu'on nous expose comme projection. Actuellement, la population des 65 ans et plus serait à peu près à égalité avec celle des 0 à 19 ans. Si la tendance se maintient, dans seulement cinq ans, il y aura plus de personnes de 65 ans et plus que de jeunes de 0 à 19 ans. Dans cinq ans, plus d'une personne sur cinq aura plus de 65 ans. Dans dix ans, une personne sur quatre aura 65 ans ou plus et, dans 20 ans, 27 % de la population de Québec aura 65 ans et plus. En 2036, une personne sur dix à Québec aura plus de 80 ans. Ainsi, les personnes en âge de travailler (les 20 à 64 ans) seront le seul groupe qui va connaître une diminution de son effectif. Or, c'est justement sur ce dernier groupe qu'est fondé tout le discours à la base du schéma d'aménagement et de développement, à la base de l'entreprise de densification, dont les assises méritent à tout le moins d'être étudiées attentivement.

¹ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=421>

TABLEAU 1 Population et répartition selon le groupe d'âge, scénario de référence, Région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, 2011-2036 (en milliers de personnes)

	Total	0-19 ans		20-64 ans		65 ans et plus		80 ans et plus	
		n	%	n	%	n	%	n	%
2011	776,8	154,8	19,9	495,9	63,8	126,1	16,2	33,6	4,3
2016	811,5	156,6	19,3	500,6	61,7	154,3	19,0	39,4	4,9
2021	841,5	167,3	19,9	491,1	58,4	183,1	21,8	46,3	5,5
2026	867,5	177,4	20,5	477,7	55,1	212,3	24,5	59,8	6,9
2031	887,4	177,2	32,0	475,8	53,6	234,3	26,4	77,0	8,7
2036	901,1	173,3	19,2	484,5	53,8	243,2	27,0	93,4	10,4
2036 - 2011	16,0 %	12,0 %		-2,3 %		92,9 %		178,0 %	

Source : Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, Tableau 4.20b – page 89

On se prépare donc, sur la foi d'une projection qui mériterait d'être validée compte tenu de ses conséquences sur le développement social et humain à Québec, à modifier considérablement l'environnement de milliers de personnes.

Le vieillissement démographique, c'est un phénomène, pas un problème. Le problème viendra de la façon dont on s'y prendra pour gérer le phénomène. Le modèle de démolition-construction est contraire au développement durable si l'on détruit des logements de bonne qualité qui auraient pu être recyclés. Avec le vieillissement de la population, de nombreuses maisons unifamiliales seront mises en vente sur le marché au cours des prochaines années. Avec une politique de densification appropriée, plusieurs de ces maisons pourraient être transformées pour loger les jeunes familles. Il serait ainsi possible de préserver l'authenticité des quartiers. Cela pourrait aussi favoriser la mixité intergénérationnelle des quartiers centraux.

Les noyaux locaux devront être densifiés dans une logique d'intensification des gabarits des constructions. Les milieux résidentiels plus homogènes devront quant à eux être densifiés dans une logique d'insertion des nouvelles habitations dans le respect des caractéristiques du cadre bâti et de la canopée des quartiers concernés.

Le Conseil a soutenu l'action du Comité pour la densification respectueuse (CDR) afin de faire pression sur l'administration municipale pour qu'elle procède à la modification de la réglementation en matière d'urbanisme. À la suite de l'inventaire effectué par le CDR, le Conseil a adopté la résolution 15-CA-44 demandant à la Ville de Québec de déposer les modifications requises au règlement 1400.

RÉSOLUTION 4; 15-CA-44

► PROJETS DE DENSIFICATION

Attendu que le Comité pour la densification respectueuse (CDR) a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville en favorisant une densification en harmonie avec le patrimoine arboricole et bâti existant ;

Attendu que le CDR a réalisé une étude relativement à la densification résidentielle à Québec ;

Attendu que les résultats de cette étude tendent à démontrer que la Ville de Québec ne suit pas les lignes directrices définies dans ses documents d'orientation en matière de densification ;

Attendu que l'attitude de la Ville a pour conséquence de soutenir la destruction du patrimoine bâti et la coupe d'arbres matures tout en favorisant la construction de maisons non intégrées à leur environnement ;

Il est proposé par : M. Gaétan Côté
Appuyé(e) de : M^{me} Christine Herman

De demander à la Ville de Québec :

De déposer les modifications requises au règlement 2220 afin qu'un mode de densification structurée soit mis en place dans les meilleurs délais ;

De déposer, aux fins de consultation, le plan d'action concernant la protection des arbres promis en septembre 2014 d'ici le 31 octobre 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le conseil de quartier fera un suivi rigoureux du dossier en 2016 de concert avec les autres conseils de quartier. L'objectif est de faire en sorte que la Ville assume véritablement ses responsabilités en matière d'urbanisme pour que cesse la destruction du patrimoine bâti, la coupe des arbres matures et la non-intégration des nouvelles constructions à leur environnement.

Densification respectueuse des quartiers construits **Charte du Comité pour une densification respectueuse (CDR)**

Attendu que le *Comité pour une densification respectueuse* (CDR) regroupe plusieurs citoyens et citoyennes interpellés par les démolitions-reconstructions dans des quartiers de la Ville de Québec, d'une part, et la protection du patrimoine arboricole urbain d'autre part.

Attendu que des maisons saines sont démolies pour être remplacées par des habitations dont le style ne s'intègre pas toujours, de l'avis de plusieurs résidents, aux autres maisons du quartier, en plus d'impliquer dans bien des cas la réduction d'importantes aires de verdure, ainsi que la coupe d'arbres matures voire même centenaires.

Attendu que le *Conseil de quartier de Sillery* (CQS) entend, les plaintes de résidents et de résidentes voisin-e-s de ces reconstructions quant à des inconvénients sur leur intimité, l'ensoleillement de leur propriété, et le manque d'intégration architecturale de ces nouvelles constructions à l'ensemble de la rue et du quartier, notamment lorsque des lots sont subdivisés en deux pour accueillir des constructions d'un gabarit plus imposant que les anciennes et celles qui sont voisines.

Il est proposé par : M. Marc-André Maranda
Appuyé(e) de : M^{me} Bénédicte Pelletier

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de lire attentivement les principes de densification recommandés par le *Comité pour une densification respectueuse* le 13 janvier dernier, et qui font valoir une vision respectueuse des quartiers existants.

Il est résolu également de demander à la Ville de Québec d'ouvrir un moratoire en attendant une réglementation respectant davantage les préoccupations des résident-e-s actuel-le-s pour la protection

de l'identité architecturale et paysagère de leur quartier, composante du paysage urbain de la Ville de Québec contribuant à sa richesse architecturale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Charte de la densification respectueuse des quartiers construits

Présentée par le Comité pour une densification respectueuse dans le cadre de l'*Addenda* au document du 8 septembre 2015 : Les projets de densification résidentielle à Québec assujettis au règlement 2220.

Préambule

- La densification des quartiers construits est définie comme étant l'ajout d'une nouvelle unité d'habitation.
- La densification préserve l'équilibre entre le nouveau et l'existant.
- La densification graduelle est souhaitable.

Principes généraux

- La densification est encadrée par des objectifs clairs et consensuels.
- La densification est régie avec des critères précis et conciliables avec l'enrichissement personnel et collectif.
- Les projets de densification sont évalués au cas par cas, selon des critères préétablis, le tout dans une perspective de développement durable.
- La densification préserve le caractère attractif d'un quartier.
- La densification est indissociable du transport en commun et de la mobilité durable.
- La densification tire parti de l'espace disponible pour réussir l'intégration.
- La densification est réalisée avec des ressources expertes compétentes.

Environnement bâti

- La densification s'inscrit en continuité avec l'unité distinctive d'une rue, d'un quartier, sans compromettre son évolution et l'innovation en matière d'architecture et d'urbanisme.
- La densification évite d'éliminer localement les signes ou bâtiments ayant une valeur reconnue par la communauté.

Environnement naturel

- La densification favorise le maintien et le développement de la canopée arboricole.
- La densification permet au couvert végétal de se développer durant toute la vie utile du bâtiment à proximité.
- La densification contribue à maintenir les vues et les paysages de qualité.

Environnement social

- La densification suscite localement l'acceptabilité sociale.
- Le nouvel arrivant est accueilli avec dignité par ses voisins.
- La densification doit favoriser l'établissement des jeunes familles tout comme la rétention des habitants de longue date.

Source :

Comité pour une densification respectueuse (CDR) <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>, 13 janvier 2016

RÉSOLUTION 5; 16-CA-24

► **Complément à la résolution 16-CA-03 du CQS concernant la Charte du Comité pour une densification respectueuse des quartiers construits**

Attendu que le *Conseil de quartier de Sillery* a, par résolution, signifié son adhésion aux principes et valeurs mis de l'avant par le *Comité pour une densification respectueuse* (CDR) dans la *Charte de la densification respectueuse des quartiers construits*.

Attendu que cette Charte concerne principalement la préservation de l'environnement bâti, naturel et social mis en péril par l'introduction de nouvelles unités d'habitation.

Attendu que des édifices commerciaux et des immeubles de bureaux sont aussi visés par la politique de densification.

Attendu que la proximité de tels édifices dans des secteurs habités constitue une source d'inquiétude pour les citoyens et les citoyennes concernés, notamment dans la perspective de nouveaux plans particuliers d'urbanisme (PPU).

Attendu que la Ville de Québec ne dispose toujours pas d'une politique claire ou de balises permettant de réguler la présence d'édifices commerciaux et des immeubles de bureaux, dans et à proximité de secteurs où existent une concentration d'habitations.

Il est proposé par : M. Marc-André Maranda
Appuyé(e) de : M. Gaétan Côté

Il est résolu de demander à la Ville de Québec d'adhérer aux principes de la *Charte de la densification respectueuse des quartiers construits* et d'en étendre la portée aux édifices commerciaux et aux immeubles de bureaux situés à proximité de secteurs résidentiels.

Proposition adoptée à l'unanimité.

zonage actuel à savoir des marges latérales et arrière de 30 mètres, un nombre maximal de trois étages ainsi qu'un pourcentage minimal d'aire verte au sol de 30 pour cent.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le mémoire souligne trois éléments particuliers :

- Les voisins immédiats du secteur concerné vivent une situation particulière à l'effet qu'il n'existe aucune mesure de transition entre la zone commerciale et les résidences des rues concernées.
- Les marges proposées, les hauteurs ainsi que le pourcentage d'aires vertes sont un recul par rapport à ce qui avait été obtenu, de haute lutte, en 2009 et négligent les préoccupations des citoyennes et citoyens.
- Les spécifications actuelles permettent de toute façon au promoteur de réaliser des constructions qui répondraient à ses besoins.


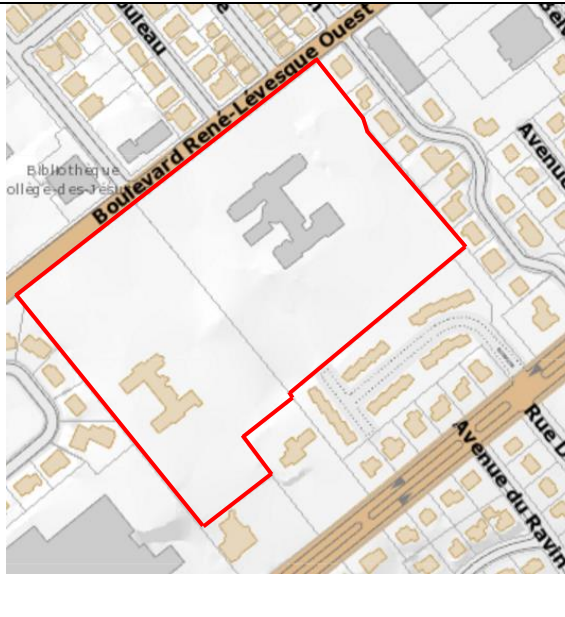
5. Le patrimoine

Le Conseil s'interroge sur le peu d'intérêt porté à l'identification des bâtiments patrimoniaux dans l'élaboration de ce projet. Pour mettre en œuvre sa Vision du patrimoine 2017-2027, la Ville devrait intégrer dans ses données urbanistiques celles qui portent sur le patrimoine matériel et paysager.

5.1 Pavillon Saint-Dominique

Le patrimoine bâti comporte quelques éléments qui mériteraient d'être identifiés et qui sont sans doute répertoriés dans les banques de données ouvertes déjà constituées. Par exemple :

Le pavillon Saint-Dominique, sur le boulevard René-Lévesque Ouest, fait partie de l'inventaire². Souhaitant poursuivre et développer son service aux malades, la communauté fait construire le pavillon Saint-Dominique en 1954-1956.

	
<p>Source : Vue aérienne des Services diocésains (gauche) et du pavillon Saint-Dominique des Sœurs dominicaines de la Trinité (droite). L'alignement d'arbres qui bordait l'allée d'accès à partir du chemin Saint-Louis est toujours visible dans le premier cas. Ville de Québec, orthophoto, 2003. Patri-Arch, 2006.</p>	<p>Source : http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/ Zone conventuelle actuelle pouvant être développée à des fins résidentielles</p>

Pavillon Saint-Dominique des Sœurs dominicaines de la Trinité (1045, boulevard René-Lévesque Ouest)

863 Dominicaines de la Trinité (1887) Pavillon Saint-Dominique (305) 1045, boulevard René-Lévesque Ouest Villa Elm Grove, 1863 Agrandissement 1918-1919 Agrandissement, 1938

² Patri-Arch, Évaluation patrimoniale des couvents, monastères et autres propriétés de communautés religieuses situés sur le territoire de la ville de Québec, Rapport de synthèse, page 30. 2006.

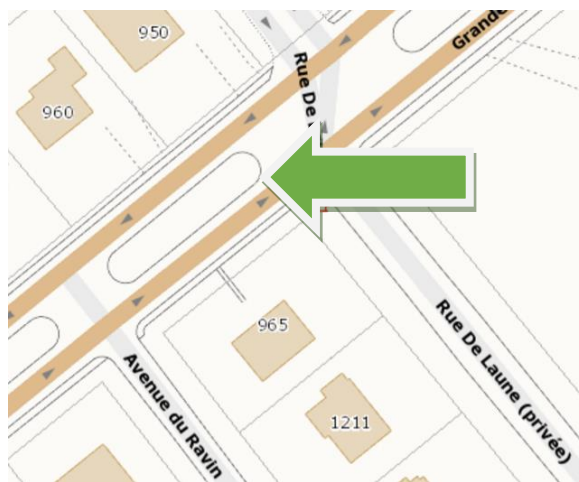
Pavillon Saint-Dominique, 1954-1956 Cafétéria, 1967 Mise aux normes et rénovations, 1991 Surhaussement de la cafétéria, 1994 Charles Baillairgé Joseph-Siméon Bergeron inconnu Albert Leclerc Louis Carrier d'Anjou, Bernard, Mercier Régis Côté.

Le projet de développement sur la propriété du pavillon Saint-Dominique devrait être présenté aux citoyens et aux citoyennes afin d'enrichir la consultation à l'instar de l'action numéro 20 qui prévoit une collaboration en matière d'orientation d'aménagement pour le site des services diocésains de l'archidiocèse de Québec.

Le Conseil s'interroge également sur les projets des propriétaires et des gestionnaires de propriétés présentant des caractéristiques particulières dont il a été question lors des entretiens semi-dirigés menés par la Ville.

5.2 Site patrimonial déclaré de Sillery

Le territoire délimité par le PPU Belvédère comprend la limite Est du Site patrimonial déclaré de Sillery. Ce territoire doit être impérativement signalé aux résidents et aux touristes. Le Conseil vise résolument l'augmentation du tourisme culturel tout du long du Chemin du Roy. Déjà, en 2012, en début de l'étude de requalification, la présidente du Conseil indiquait qu'« il conviendrait de signaler l'existence du site patrimonial de Sillery sur la Grande Allée. » Le dossier de la **signalisation officielle des sites patrimoniaux déclarés** est en attente de règlement de la part de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Une signalisation appropriée devrait être installée sur le terre-plein de Grande Allée à la hauteur de la rue De Laune.



Source : <http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/>, 1 : 1 000.

← Terre-plein pouvant recevoir la signalisation touristique et patrimoniale

Le Conseil de quartier demande expressément qu'un suivi soit fait dans ce dossier comme en témoigne la résolution qui suit :

RÉSOLUTION 7; 15-CA-03



À la suite de la rencontre du 9 décembre 2014 avec la directrice de la Division culture, loisir et vie communautaire de l'Arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge, le CQS a identifié, encore une fois,

le Service de la culture de la Ville de Québec comme responsable de la signalisation du site patrimonial déclaré de Sillery.

Attendu que la Ville de Québec a reconnu que la signalisation touristique du site patrimonial déclaré est lacunaire ;

Attendu que les célébrations du cinquantième anniversaire du site patrimonial déclaré (1964-2014) tirent à leur fin ;

Attendu que le Plan d'action (mai 2014) à l'objectif « améliorer la signalisation touristique et historique » signale la nécessité « d'évaluer la pertinence d'implanter une signalisation indiquant le secteur historique de Sillery aux entrées de celui-ci et sur les grands axes routiers à proximité », (orientation 4) ;

Attendu que le CQS souhaite que le Plan particulier d'urbanisme (PPU) prévu intègre cette dimension importante de la mise en valeur de son territoire ;

Attendu que le projet de développer un circuit touristique à l'ouest du parc des Champs-de-Bataille nous anime ;

Attendu que le CQS souhaiterait que la situation géographique des quatre principaux lieux patrimoniaux du site (Maison des Jésuites-de-Sillery, Villa Bagatelle, Centre d'interprétation du parc du Bois-de-Coulange et Domaine Catarauqui) soit reconnue et clairement identifiée sur le territoire du site patrimonial déclaré de Sillery.

Il est proposé par :	M. Gaétan Côté
Appuyé(e) de :	M. Gerrit Dogger

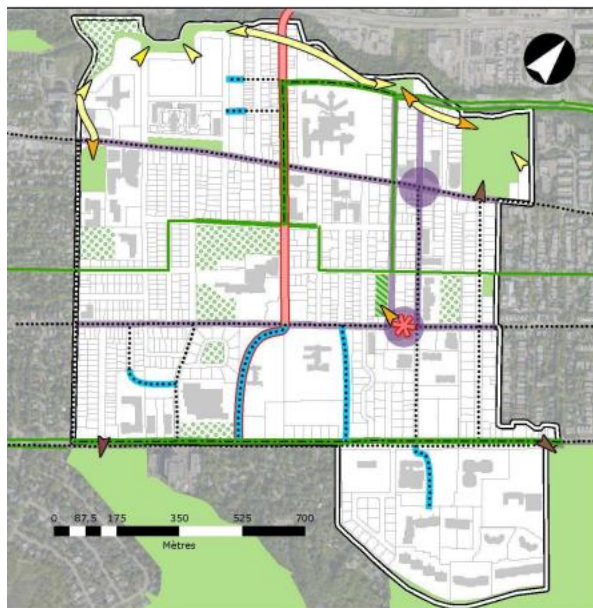
Proposer que la Ville de Québec mette sur pied un comité de travail pour installer une signalisation du site patrimonial déclaré de Sillery dans les plus brefs délais.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. La circulation

Le Conseil souligne l'importance de veiller à ce que la circulation de transit soit contenue sur les axes de transport est-ouest afin que soit préservée la qualité de vie des milieux résidents.

6.1 En vélo



Légende	À aménager	À améliorer	À maintenir
Mobilité et déplacements	●●●● Lien piéton — Lien cyclable	● Point de correspondance — Axe de mobilité active	●●●● Réseau piéton principal — Réseau cyclable — Axe Métrobus
Aménagement des parcs et des espaces publics	✿ Place publique ➤ Accès au parc — Promenade du coteau Sainte-Genève	➤ Accès au parc — Espace vert public	➤ Accès au parc — Espace vert public — Espace vert privé

Le principe général qui doit guider les déplacements est celui du partage courtois de la voie publique.

Confiant dans la programmation proposée pour la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec le Conseil adhère à la Vision des déplacements à vélos développé à la suite des travaux de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Il considère qu'on ne doit pas tarder à évaluer la pertinence de prolonger les bandes cyclables sur la Grande Allée Ouest afin de permettre l'accès aux grands espaces verts publics.

Source : http://www.ville.quebec.qc.ca/planification_orientations/aménagement_urbain/ppu/ppu_belvedere/docs/PPU_Belvedere_fiche_4b.pdf

RÉSOLUTION 8; 15-CA-20

► Constitution d'une table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec

ATTENDU QUE la table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec est un comité ad hoc de représentants désignés de conseils de quartier pour discuter des besoins en matière de déplacements à vélo et de dégager ceux dont la formulation fait consensus et ainsi contribuer de façon proactive à la révision du Plan directeur du réseau cyclable.

ATTENDU QUE la table de concertation est l'expression par les conseils de quartier de l'orientation qui avait été proposée dans le Plan directeur du réseau cyclable de 2008 de « **Constituer une Table de concertation sur l'usage du vélo qui aura un mandat de consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la Ville** ».

ATTENDU QUE la table de concertation n'est pas une instance décisionnelle qui va voter sur des propositions présentées à la Ville. Les seules propositions votées sont des propositions relatives à son fonctionnement interne, par exemple : l'adoption d'ordre du jour, de comptes rendus, d'invitations de représentants de la ville, de groupes ou d'experts, et la nomination du président et secrétaire d'assemblée.

ATTENDU QUE les propositions de fonctionnement sont votées sur la base d'un vote par conseil de quartier. Toutefois les conseils de quartier peuvent désigner plus d'un représentant à la table de concertation. Le nombre de représentants présents à une rencontre par conseil de quartier est limité à trois pour ne pas alourdir et déséquilibrer les débats.

ATTENDU QUE les propositions de formulation de besoins ou de solutions sont discutées à la table pour trouver une formulation qui fasse le plus grand consensus possible. Ces propositions sont ensuite soumises par les représentants à leurs conseils de quartier respectifs pour être appuyées ou non. Ainsi, pour une proposition donnée, la liste des conseils de quartier appuyant celle-ci sera soumise à la Ville. Le fait qu'une proposition ne soit pas appuyée par un conseil de quartier ne signifie pas que celui-ci est contre la proposition, cela peut être seulement parce que cette proposition identifie des besoins ou solutions locaux qui sont appropriés à certains quartiers et pas au leur.

ATTENDU QUE le représentant de la table de concertation est monsieur Martial Van Neste qui agit comme président. Son mandat pourra être révisé en tout temps par un vote majoritaire des représentants ou des représentantes des conseils de quartier.

Il est proposé par : M. Gerrit Dogget

Et appuyé par : M. Gaétan Côté

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE TRANSMETTRE LA RÉOLUTION SUIVANTE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE QUÉBEC :

QUE le Conseil de quartier de Sillery de la ville de Québec appuie la constitution et la participation à la Table de concertation vélo des conseils de quartier.

6.2 À pieds

Les sentiers piétonniers faciliteront les déplacements dans le sens nord-sud augmentant ainsi la fréquentation du Site patrimonial qui s'ouvre sur le parc du Bois-de-Coulonge et qui s'étend le long de la Promenade Samuel-De Champlain.

6.3 Stationnement

Le principe d'aménagement qui consiste à favoriser la construction sur les aires de stationnement de surface permettra d'obtenir un stationnement intégré comprenant les bornes électriques tout en éliminant les îlots de chaleur.

7. L'environnement

Le Conseil envisage l'aménagement d'une place publique dans le noyau mixte du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Belvédère comme la mise en place d'un élément de cohésion susceptible de garantir le dynamisme du carrefour.

7.1 Canopée et la santé publique

Québec Arbres, une émanation de l'engagement du conseil de quartier de Sillery en matière d'environnement a fait le point sur la promesse faite par la Ville de Québec en septembre 2014 d'adopter un plan d'action concernant la protection des arbres. Il convient de rappeler que le conseil de quartier avait déjà fait part de ses préoccupations sur le même sujet par l'adoption de la résolution 15-CA-09 du 10 février 2015, *Plan d'action pour la protection des arbres*. Ces interventions ont porté fruit puisque la Ville de Québec a présenté le 4 décembre dernier sa Vision de la protection et de la mise en valeur de la forêt urbaine, 2015-2025. Cette orientation est référencée parmi les outils de planification, d'aménagement et développement du territoire qui appuient la perspective du Schéma d'aménagement et qui, par conséquent, inspirent les stratégies mises de l'avant par le Programme particulier d'urbanisme.

RÉSOLUTION 9; 15-CA-09

► Plan d'action pour la protection des arbres

À la suite du refus de la Ville de Québec de se doter d'une Politique pour la protection des arbres, politique demandée par les citoyens et les citoyennes du quartier afin de mettre un terme à l'abattage déraisonnable lié à la densification immobilière, le Conseil de quartier de Sillery déclare que :

Attendu que l'Institut de la santé publique du Québec fait la démonstration depuis plusieurs années déjà que la présence des arbres sur notre territoire est un paramètre important de notre qualité de vie ;

Attendu que les statistiques de 2012-2013 qui circulent confirment qu'un abattage excessif d'arbres matures a eu lieu dans notre Arrondissement ;

Attendu que le CQS souhaite appuyer les efforts déployés par Québec Arbres pour souligner l'urgence d'agir en la matière ;

Attendu que la densification se poursuit dans notre quartier ;

Attendu que les citoyens et les citoyennes continuent de manifester leur inquiétude par la voix du comité de citoyens pour la densification respectueuse.

Il est proposé par :	M. Luc Trépanier
Appuyé(e) de :	M. Gerrit Dogger

Proposer que la Ville de Québec dépose son Plan d'action en matière d'abattage d'arbres et de protection des arbres au printemps 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7.2 Coteau Sainte-Geneviève

Le Conseil souligne l'importance qu'elle accorde à la mise en œuvre de la stratégie qui vise à poursuivre l'aménagement du coteau Sainte-Geneviève, en créant les liens nécessaires entre les différents espaces verts existants.

8. Conclusion

À la suite de l'étude de l'avant-projet, nous constatons que la Ville de Québec propose une vision suffisamment articulée d'aménagement et de développement pour encadrer les interventions futures au sein du Pôle urbain Belvédère. Cette vision repose en effet sur les orientations générales de la Ville de Québec en matière de renforcement des pôles urbains régionaux, de consolidation des milieux construits, de mobilité durable et de qualité des milieux de vie. On y retrouve des stratégies qui émanent des différentes grandes politiques de la Ville, à savoir :

- Vision pour le développement durable,
- Vision du développement social,
- Vision du patrimoine 2017-2027,
- Vision du développement en art public,
- Vision des déplacements à vélo (31 mai 2016).
- Vision de la protection et de la mise en valeur de la forêt urbaine, 2015-2025.

Pour mieux informer les citoyens et les citoyennes, il nous semblerait pertinent de signaler clairement les liens entre les politiques et les actions proposées.

Le Conseil trouve risqué de tout miser sur des axes de transport (800, 801, 802) qui se veulent structurants, pour développer un pôle urbain situé entre la Colline Parlementaire et le centre d'achat suprarégional.

Le Pôle Belvédère, un lieu de correspondance



Source : http://www.rtcquebec.ca/Portals/0/Pages/HorairesEtCarte/CarteDuReseau/IMG/Carte_Reseau_RTC_2014.pdf

C : lieu de correspondance

Recommandations

C'est en collaboration avec les conseils de quartier Saint-Sacrement et Montcalm que nous souhaitons travailler à l'amélioration du projet d'aménagement de ce pôle urbain régional.

Le Conseil entend veiller à ce que la Ville assume véritablement ses responsabilités en matière d'urbanisme pour que cesse la destruction du patrimoine bâti, la coupe des arbres matures et la non-intégration des nouvelles constructions à leur environnement.

Le Conseil rappelle sa recommandation de maintenir pour l'aire d'affectation CD/Su_GA_58, le zonage actuel à savoir des marges latérales et arrière de 30 mètres, un nombre maximal de trois étages ainsi qu'un pourcentage minimal d'aire verte au sol de 30 pour cent.

Le Conseil souhaiterait un rigoureux suivi quinquennal public, 2021-2026-2031-2036-2041, pour bien évaluer la pertinence du PPU et, si nécessaire, revoir entièrement le processus

d'intervention. Des modèles de simulation pourraient illustrer les options d'aménagement du pôle d'une manière plus efficace objectivement les meilleures. Ceci n'a pas été présenté ni démontré.

Le Conseil rappelle expressément sa demande de suivi en matière de signalisation du site patrimonial déclaré.

Enfin, le Conseil compte sur la prise en considération de ses résolutions et notamment de son appui à la *Charte de la densification respectueuse des quartiers construits*.

9. Références

Villes durables, Quelles villes pour demain ?, Grands dossiers des Sciences humaines, n° 40, septembre-octobre-novembre 2015, 82 pages.

Réinventer la ville, Les solutions de la science pour mieux y vivre, Science & Vie, n° 1172, mai 2015, pages 54 à 70.

Guide du participant, Démarche consultative, Ville de Québec, 20 pages, 2015.

Mémoire du conseil de quartier de Sillery, Révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040, 20 pages, 6 juin 2016.

Institut de la Statistique du Québec, **Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061**, Édition 2014, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=421>



Membre du conseil de quartier de Sillery

Pierrette Vachon-L'Heureux

Présidente

Mélanie Bédard

Michel Langlois

Membres élus et coopté.

Gaétan Côté

Trésorier

Teresa Esponda Cruz

Marc-André Maranda

Luc Trépanier

Secrétaire

Bénédicte Pelletier

Rédaction

Août 2016.

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PPU Belvédère 2015-2016\CQS-PPU Belvédère 2016-5.doc

